

LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Pour toute location, une caution de 100 € est demandée et sera restituée le mois qui suit la location si la salle est remise en ordre (rangement et nettoyage)

Les demandeurs qui n'entrent pas dans le plan tarifaire du présent document feront l'objet d'une demande particulière auprès du Collège Commune pour décision

BIBLIOTHEQUE DE HEUSY		Ne sont pas autorisées les activités suivantes : organisations de repas, ventes de boissons, soirées ou après-midis dansantes.			
Rue Maison Communale 4 - 4802 Verviers Capacité : 30 personnes					
Durée	Prix	Commercial	Non-Verviétois	ASBL verviétoise	
1h	16,00 €	32,00 €	32,00 €	7,00 €	
2h	27,00 €	53,00 €	53,00 €	14,00 €	
3h	37,00 €	75,00 €	75,00 €	21,00 €	
1/2 journée	43,00 €	85,00 €	85,00 €	27,00 €	
Journée 9-18h	69,00 €	139,00 €	139,00 €	54,00 €	
HOTEL DE VILLE DE PETIT-RECHAIN		Ne sont pas autorisées les activités suivantes : organisations de repas, ventes de boissons, soirées ou après-midis dansantes.			
Place de Petit-Rechain 1 - 4800 Verviers Capacité : 30 personnes					
Durée	Prix	Commercial	Non-Verviétois	ASBL verviétoise	
1h	21,00 €	43,00 €	43,00 €	7,00 €	
2h	37,00 €	75,00 €	75,00 €	14,00 €	
3h	48,00 €	96,00 €	96,00 €	21,00 €	
1/2 journée	53,00 €	107,00 €	107,00 €	28,00 €	
Journée 9-18h	96,00 €	192,00 €	192,00 €	56,00 €	

TOURELLES Rue de Grand Rechain 67 - 4800 Verviers Capacité : 80 personnes		Salle polyvalente	
Prix	Prix par jour d'occupation		ASBL verviétoise
266,00 €	Particulier verviétois		7,00 € par heure d'occupation* Uniquement du lundi au jeudi
533,00 €	Particulier non-verviétois et commercial		
192,00 €	Personnel communal		
153,00 €	ASBL verviétoise		

DERU Rue Fontaine au Biez 200 - 4802 Verviers Capacité : 60 personnes		Salle polyvalente	
Prix	Prix par jour d'occupation		ASBL verviétoise
266,00 €	Particulier verviétois		7,00 € par heure d'occupation* Uniquement du lundi au jeudi
533,00 €	Particulier non-verviétois et commercial		
192,00 €	Personnel communal		
153,00 €	ASBL verviétoise		

* Seuls les associations Verviétoises, inscrites au Moniteur Belge ou possédant un numéro d'affiliation à une fédération pourront bénéficier de ce tarif. Les demandeurs doivent avoir leur siège social dans l'arrondissement de Verviers et leurs activités devront être en majorité destinées au public verviétois.